

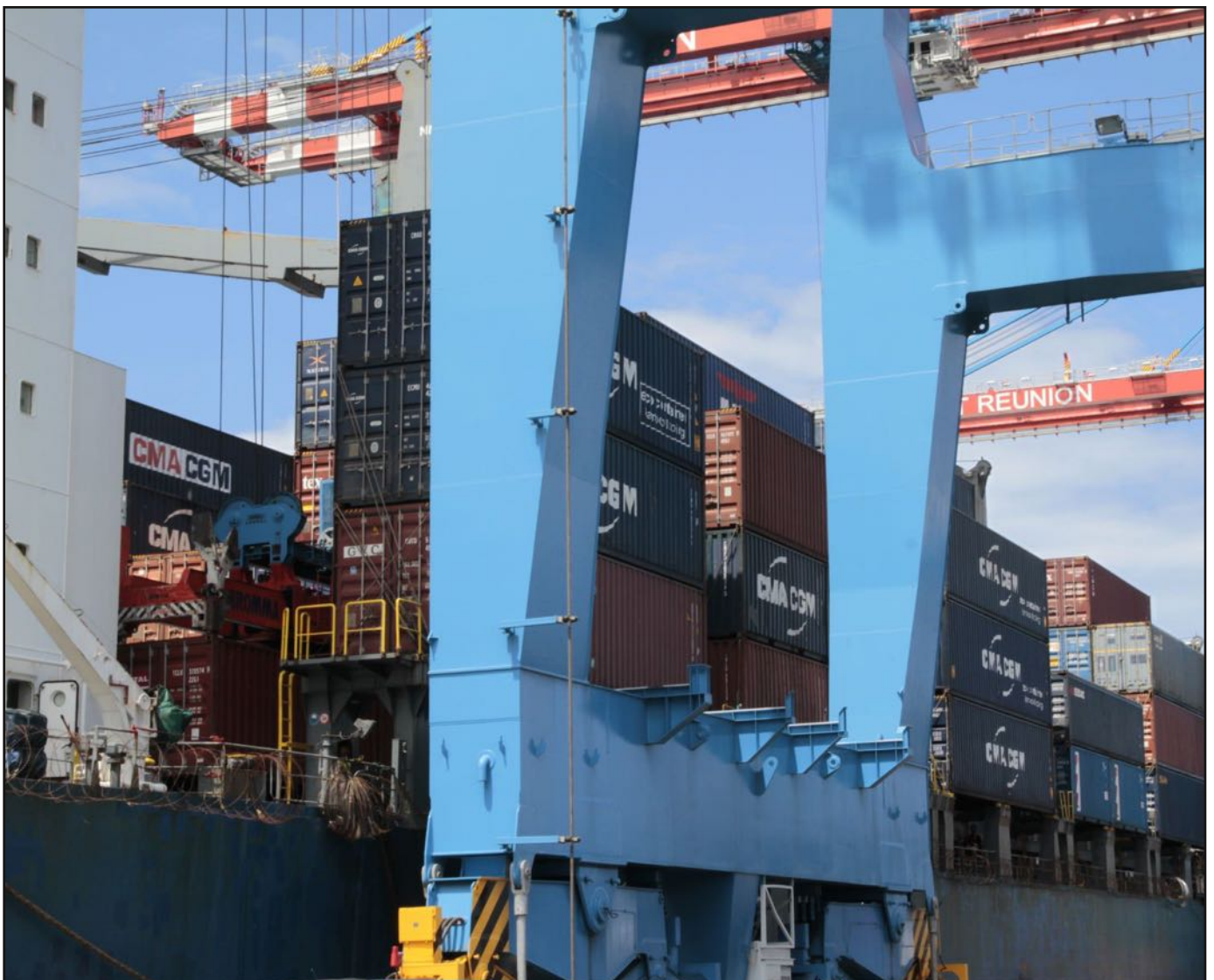
Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18612 - 72ÈME ANNÉE

9e Congrès du PCR – 5 février 2017 à Sainte-Suzanne

La richesse d'une économie de voisinage



La Réunion importe pour environ 4,7 milliards d'euros de marchandises, mais une part infime provient de sa région. L'écrasante majorité des produits viennent d'Europe.

Dans ses réflexions le PCR agit en responsable du peuple Réunionnais. Il doit assurer la subsistance de sa population : emploi, logement, transport, énergie, etc. Rien ne doit être laissé au hasard. La gravité de la situation nous commande d'être modeste, lucide mais ferme.

Propositions du PCR sur l'économie

- a) Conférence permanente de l'état et de tous les acteurs agricoles sur l'avenir de la filière canne et sur un projet agricole prioritairement bio, assurant la sécurité alimentaire du pays.
- b) Préservation de la production péi face aux APE, clause de sauvegarde et moratoire (présence de La Réunion du côté français dans la délégation de l'Union Européenne qui négocie les APE).
- c) Fiscalité équitable, avantageuse pour notre production, à condition d'avoir des compétences élargies pour mettre à plat toute la fiscalité, y compris l'octroi de mer, et avoir une autonomie fiscale.
- d) Développement de nos relations économiques avec tous les pays de l'Indianocéanie (à condition d'avoir des compétences élargies pour les accords économiques).
- e) Recherche et développement dans les produits et les activités à haute valeur ajoutée (économie de la connaissance, économie verte, économie bleue, développement du tourisme à partir de nos atouts naturels et culturels...).
- f) Développement de l'économie sociale et solidaire.

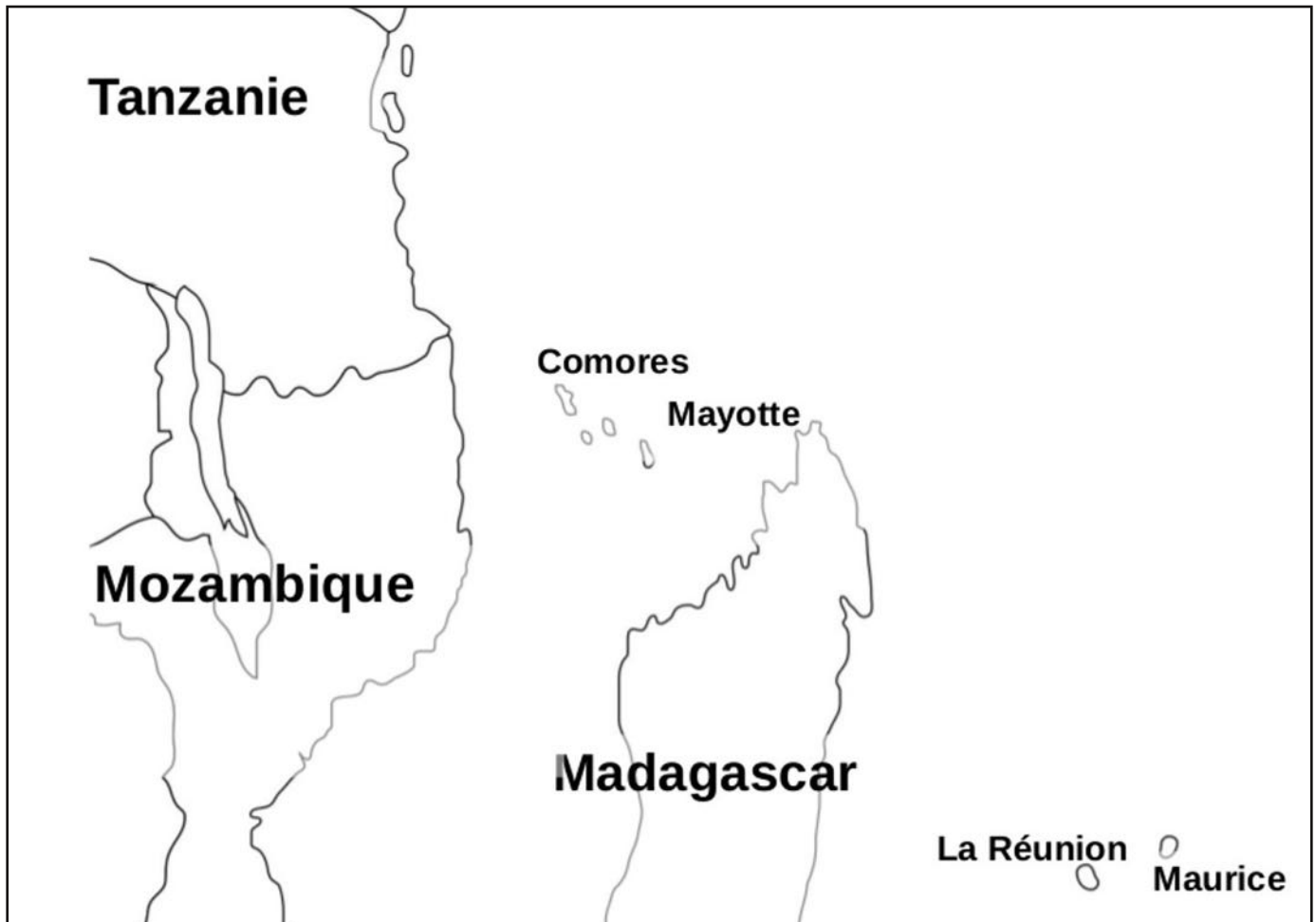
Les commentaires de Ary Yée-Chong-Tchi-Kan

La richesse d'une économie de voisinage



le Revenu Disponible Brut des Ménages pour l'année 2015 était environ 15 milliards euros. Cela explique aisément la présence des grandes enseignes de la distribution française.

Dans ses réflexions le PCR agit en responsable du etc. Rien ne doit être laissé au hasard. La gravité de peuple Réunionnais. Il doit assurer la subsistance de la situation nous commande d'être modeste, lucide sa population : emploi, logement, transport, énergie, mais ferme.



La Réunion dans sa région.

Tout d'abord, la France a été incapable de protéger la production sucrière réunionnaise alors que la demande augmente partout, y compris en France. La filière risque de s'écrouler et le gouvernement manœuvre. Voilà pourquoi, le PCR réclame : une Conférence permanente comprenant l'Etat et tous les acteurs agricoles sur l'avenir de la filière canne et sur un projet agricole prioritairement bio, assurant la sécurité alimentaire du pays. Profitons de la crise pour traiter la sécurité alimentaire.

A ce sujet, il faut savoir que le Revenu Disponible Brut des Ménages pour l'année 2015 était environ 15 milliards euros. Ce chiffre est énorme. C'est comme si on mettait un paquet de 100 000 euros dans les mains de 150 000 personnes. Cela explique aisément la présence des grandes enseignes de la distribution française et les profits qu'elles engrangent. Si cette somme était investie dans la production réunionnaise, cela aurait créé des dizaines de milliers d'emplois, pour nos besoins et pour l'exportation.

En effet, selon une note de Risham Badrounine, « la balance entre l'importation et l'exportation représente un déficit de près de 4,5 milliards, (4 700 Millions de produits importés et 284 millions d'exportation) ». C'est l'équivalent du tiers du RDBM (revenu disponible brut des ménages) qui ne reste pas au pays. Qui tire profit de cette situation ? Toujours selon Risham Badrounine, « notre commerce se fait essentiellement avec l'Europe

et plus particulièrement avec la France pour près de 60 % depuis 60 ans (lien exclusif). Le commerce avec les pays voisins reste infime (1 %) ». Comme quoi l'exclusive coloniale n'a pas disparue...

Les lecteurs de Témoignages seront surpris d'apprendre que « l'exportation Réunionnaise représente 2,9 % du PIB contre 26 % par exemple pour l'île Maurice et 41 % pour les Seychelles ». La faiblesse d'exportation de La Réunion fait chuter son IDH (Indice de Développement Humain) qui est une autre façon de mesurer l'efficacité des politiques publiques en dehors du PIB. Ainsi, toujours selon Risham Badrounine, « en 2010, l'IDH de La Réunion correspond à l'IDH de la France, d'il y a 20 ans auparavant. Des pays comme les Seychelles et l'île Maurice ont rattrapé La Réunion ».

J'espère que ces remarques ont aiguisé la curiosité de nos lecteurs sur la proposition du PCR de la "double-intégration". Tout en gardant les acquis sociaux de l'intégration historique à la France et l'Europe, il s'agit de valoriser l'intégration économique voisine. Le 3 juin 2014, le Sénateur Paul Vergès avait déposé au Sénat une "proposition de résolution relative à une nouvelle politique énergétique et à un co-développement durable et solidaire dans l'Océan Indien". Je vous invite à lire ce texte essentiel si vous voulez comprendre le concept de la double intégration. Rappelons qu'à l'époque, la COI avait souligné la qualité de cette initiative dans un communiqué.

Projet de loi égalité réelle : les sénateurs discutent des articles et des amendements

Sénat : Gélita Hoarau porte-parole des préoccupations de la population

Mardi, le Sénat a commencé à examiner le projet de loi sur l'égalité réelle. Cette première journée a été consacrée à la discussion générale et se poursuit désormais par l'examen des articles et amendements. Lors des débats, Gélita Hoarau a fait entendre à maintes reprises la voix des Réunionnais.

Depuis mardi, le projet de loi sur l'égalité réelle est à l'ordre du jour du Sénat. Le débat a commencé mardi après-midi par la discussion générale. Ericka Bareigts, ministre des Outre-mer a présenté le texte.

La parole a ensuite été donnée à Claude Vernaudeau, rapporteur de la section de l'aménagement durable des territoires du Conseil économique, social et environnemental. Les différents rapporteurs sont ensuite intervenus. Mathieu Darnaud, rapporteur de la Commission des Lois, a ainsi donné les raisons de la suppression de près de la moitié des articles adoptés par les députés en première lecture. Selon lui, il s'agit de propositions déjà inscrites dans d'autres lois d'une part, et d'autre part d'expurger le texte de mesures pouvant être jugées anti-constitutionnelles.

Bilan des 70 dernières années

Gélita était troisième à intervenir (voir Témoignages d'hier). Elle a tout d'abord fait un rappel historique de la loi du 19 mars 1946 qui définit le cadre actuel de La Réunion. Cette loi garantissait l'égalité avec la France au 1er janvier 1947. Mais elle a été « trahie par tous les gouvernements qui se sont succédés depuis 1946 et cela quelle qu'ait été leur couleur politique ». La sénatrice a ensuite présenté un bilan de ces décennies de trahison. Elle a décrit un pays en urgence sociale, avec un taux de chômage qui a franchi depuis longtemps le seuil de l'intolérable, près de la moitié de la population en dessous du seuil de pauvreté, plus de 110.000 Réunionnais touchés par l'illettrisme. « Le projet de loi qui nous est proposé permet-il de combler tous ces retards et inégalités ? », a interrogé

Gélita Hoarau, « on peut raisonnablement se poser la question. Car comment croire que ce qui n'a pas été fait pendant 70 ans pourra l'être en 10 ans, durée de la loi égalité réelle Outre-Mer ? ».

Puis elle a souligné les défis qui attendent l'Outre-mer, et La Réunion en particulier. La suppression du quota sucrier menace les emplois de la filière canne-sucre, et les accords de partenariat économique négociés par l'Union européenne avec les pays voisins des collectivités d'outre-mer menacent tous les producteurs.

Dépasser le cadre mis en place en 1946

La sénatrice a constaté que si la loi du 19 mars 1946 a permis des avancées sociales, « elle n'est plus en mesure de régler les problèmes présents et à plus forte raison de relever les nouveaux défis auxquels nos pays sont confrontés ». « Cela est si vrai que, nombreuses sont les personnes à La Réunion comme aux Antilles et en Guyane, qui pensent que nos peuples aspirent à une véritable émancipation. Elles pensent aussi que le cadre mis en place en 1946 a atteint ses limites et qu'il convient désormais de le dépasser. L'appel à la responsabilité des populations - en leur offrant selon les lois de la République plus de compétences, plus d'autonomie - serait de mon point de vue la réponse appropriée à la situation que connaissent aujourd'hui les Outre-Mer ».

Au sujet des perspectives, Gélita Hoarau a souligné que « un des enjeux majeurs de ce développement réside dans la nécessité d'une double insertion de nos pays dans la France et l'Union Européenne ainsi que dans leur environnement géographique. ». C'est pourquoi il est

« vital pour La Réunion comme pour tous les Outre-Mer de disposer de compétences élargies pour pouvoir passer avec leurs voisins des accords de coopération et de codéveloppement solidaire ».

Enfin concernant les plans de convergences censés permettre d'atteindre l'égalité réelle. Gélita Hoarau a souligné que le recours à l'adaptation et à l'expérimentation est bloqué pour La Réunion, du fait de l'existence de l'alinéa 5 de l'article 73.

Le verrou de l'alinéa 5 de l'article 73

C'est précisément cette question que Gélita Hoarau a soulevé le soir au début de la discussion du texte, à l'occasion du débat sur l'article premier. Voici en substance le contenu de l'intervention de Gélita Hoarau :

« Les plans de convergence sont définis en concertation entre les collectivités et l'État. Pour leur mise en œuvre, l'article 2 prévoit trois dispositifs : l'expérimentation, l'adaptation des lois et l'habilitation à rédiger des lois dans certains domaines.

La Réunion ne peut ni adapter des lois ni rédiger des textes dans un domaine bien défini de compétences. Dès lors, elle part dans cette conquête de l'égalité réelle avec un handicap de taille. Handicap que rien ne saurait limiter, en l'état actuel de la Constitution.

La Réunion ne pourra donc utiliser que le dispositif d'expérimentation. Et chacun sait bien que tout ne peut être codifié par l'expérimentation.

Comment pourra-t-elle répondre aux remarques - pertinentes, d'ailleurs - exprimées par la Commission des lois, je cite : « la nécessité d'une approche adaptée tenant compte de la diversité des réalités



Gélita Hoarau en train de défendre un amendement au Sénat.

des territoires ultramarins ». Je cite encore « la prise en compte les contraintes et les caractéristiques particulières de ces territoires : superficie, environnement, patrimoine culturel et naturel ».

C'est le deuxième texte sur lequel le Sénat, et plus particulièrement sa commission des lois, écrit noir sur blanc ce que nous demandons depuis des années : la reconnaissance de notre réalité, de nos spécificités, de nos contraintes mais aussi de nos atouts, avec les moyens législatifs adéquats.

Une évolution heureuse, sur le plan purement intellectuel. Mais sur le plan constitutionnel, La Réunion est condamnée à rester dans le droit commun, à devoir subir les éléments d'une réglementation qui n'est pas faite pour elle et des lois qui ne peuvent apporter aucune réponse positive aux défis qu'elle rencontre. »

Ouvrir le ciel réunionnais

Puis la sénatrice de La Réunion est

de nouveau intervenue dans l'article 3 au sujet de la continuité territoriale. Elle a tout d'abord dénoncé un montant bien plus modeste pour l'outre-mer, comparé à la continuité dont bénéficient les Corses. Elle a également souligné que « les compagnies aériennes étrangères qui desservent les outre-mer ont des coûts plus faibles et bénéficient de droits de trafic délivrés en vertu d'accords internationaux, sans mesurer les conséquences pour les outre-mer. C'est regrettable. Tant que l'on ne travaillera pas sur les taxes, les redevances, la surcharge transporteur, la question de la continuité territoriale restera entière. »

Puis lors de l'examen de l'article 3bis, Gélita Hoarau a présenté un amendement relatif à la desserte aérienne. Voici son contenu : « Les liaisons aériennes internationales depuis et à destination des outre-mer sont un facteur essentiel du rayonnement de la France et du développement économique des territoires ultramarins ; elles doivent être encouragées par une ouverture à la concurrence du ciel aérien ». Et la sénatrice d'expliquer que « Les liaisons aériennes depuis et à desti-

nation des outre-mer sont essentielles pour la mobilité des ultramarins résidents dans ces territoires ou en métropole, mais aussi pour le développement du tourisme. Ouvrir à la concurrence le ciel aérien des outre-mer serait un facteur exceptionnel de croissance que l'Etat français doit encourager et mettre en œuvre. »

Amendements pour le logement et le dialogue social

Sur les plans de convergence, la sénatrice a pris la parole pour demander une cohérence avec les contrats de plan État-Région et les programmes opérationnels européens. Elle a également souligné « un défaut de coordination » de l'Agence française de développement, qui finance l'extension du port de La Réunion et celui de Maurice. « Il convient que les territoires soient informés des projets engagés par l'État dans leur environnement régional », a-t-elle dit.

La question du logement a été aussi abordée par Gélita Hoarau. Elle s'est appuyée sur le Plan logement présenté par le gouvernement en 2014, qui dispose d'un volet outre-mer depuis 2015. « Les différents acteurs, dont l'Etat, se sont engagés à répondre à un objectif ambitieux, celui de produire et de réhabiliter au minimum 10 000 logements sociaux par an, qu'ils soient locatifs ou en accession », a précisé la sénatrice de La Réunion. D'où cette proposition : « nous transcrivons par cet amendement ces objectifs sur la période retenue par cet article, soit dix ans ». Ce qui veut dire 100.000 logements par an. La ministre des Outre-mer s'est opposée à cet amendement qui a été repoussé. L'élue réunionnaise a ensuite défendu le dialogue social, en demandant par l'intermédiaire d'un amendement la réinscription dans le texte d'un article supprimé par la Commission des Lois. Cet article fixe des

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

règles adaptées à l'outre-mer en matières de représentativité syndicale et patronale, en tenant compte du tissu économique différent de celui de la France. Tout comme pour le logement, le gouvernement a donné un avis défavorable à cet amendement qui n'a pas été adopté.

Soutien aux agriculteurs

Dès la reprise des débats hier après-midi, Gérita Hoarau a été la première à s'exprimer. Elle a plaidé pour une révision du mode de calcul des cotisations retraite des exploitants agricoles. À La Réunion, comme dans d'autres collectivités d'outre-mer, il est indexé sur la surface des exploitations et non pas sur les revenus. « Un mode de calcul inique », a souligné la sénatrice, car en France ce sont les revenus qui sont pris en compte. Les déclarations des agriculteurs de France auraient-elles donc plus de valeur que celles de leurs confrères d'outre-mer ? Le principe de l'égalité doit s'appliquer à la protection sociale des non-salariés agricoles. Cette demande émane des professionnels, a-t-elle conclu.

La commission ad-hoc et le gouvernement ont donné un avis défavorable. L'amendement a été rejeté. Gérita Hoarau est ensuite intervenue dans le cadre de l'article 10 du texte. Elle a plaidé pour une prise en compte de la santé mentale dans ce texte. Elle a rappelé que « l'offre publique est largement inférieure aux besoins, avec un taux d'équipement en hospitalisation complète inférieur de moitié à la moyenne hexagonale - alors même que celle-ci est déjà insuffisante. Dans le Sud de l'île, le ratio entre l'offre locale et l'offre hexagonale atteint même un rapport de un à six, et le taux d'occupation en hospitalisation à temps plein au CHU Sud est de 100 % ». Et de souligner que « cette situation

pose divers problèmes, à la fois en termes d'égalité dans l'accès aux soins ». Cela se traduit par « un recours aux soins psychiatriques inférieurs de près de 30 % » par rapport à la France. Cette situation a d'ailleurs été constatée par une mission sénatoriale venue à La Réunion le 13 avril dernier. Une de ses membres, Laurence Cohen, a regretté que les préconisations du rapport de la mission n'ont pas été retenues dans le texte.

Quelles solutions pour 4.000 jeunes menacés par le chômage ?

La cause de jeunes en contrat d'avenir a également été défendue par Gérita Hoarau. Elle a indiqué que « près de 4.000 jeunes ont vu la fin de leur contrat d'avenir ou la verront dans les prochaines semaines. La seule solution proposée par l'Etat est une pré-inscription au Pôle Emploi, avant le terme de leur contrat, afin de les accompagner au mieux par le biais d'aménagements spécifiques ». « Cela n'est pas suffisant », a-t-elle souligné, et de rappeler le précédent catastrophique de la fin du dispositif « emploi-jeunes ». Rappelons que des milliers de jeunes avaient été abandonnés après avoir travaillé pendant 5 ans, « une sortie non préparée, qui a provoqué beaucoup d'actions, d'agitation et de manifestations ». Elle a ajouté que pour les emplois d'avenir, une reconduction du dispositif outre-mer est souhaitée « aux mêmes conditions d'accompagnement par l'Etat des collectivités, intercommunalités et autres employeurs ».

Et de poursuivre : « la simple reconduction de ce dispositif aurait dû s'accompagner d'un volet formation personnalisé ; cela aurait permis, à chaque jeune qui le souhaite, d'éla-

borer une stratégie personnelle d'insertion professionnelle. Il n'en sera rien ». D'où cette conclusion qui rappelle la crise à venir : « quelles solutions pour ces 4.000 jeunes ? ».

Amendements sur l'économie

L'intervention suivante de Gérita Hoarau a été le dépôt d'un amendement demandant de réintroduire la périodicité dans la négociation d'accord entre la distribution et les producteurs locaux afin de promouvoir les produits locaux, tout en prenant en compte au mieux le pouvoir d'achat des consommateurs. « Un accord qui ne serait pas cadré dans le temps perdrait une partie de son efficacité, du fait des mouvements sur les prix », a précisé la parlementaire réunionnaise car « généralement, ceux-ci sont à la hausse, très rarement à la baisse. D'où l'intérêt d'avoir des accords réguliers, pour le bien des consommateurs comme des acteurs économiques ». Cet amendement n'a pas connu un sort différent que ses prédécesseurs.

La sénatrice a ensuite pris la parole sur la question des frais bancaires. Un coût plus élevé à La Réunion ne se justifie pas, a-t-elle souligné. En effet, la Banque publique d'investissement utilise les mêmes taux qu'en France.

Gérita Hoarau a ensuite soutenu un amendement demandant à mettre fin à une discrimination touchant des personnes originaires de l'Outre-mer qui viennent s'installer en France pour travailler ou poursuivre leurs études. Quand elles recherchent un logement, des bailleurs exigent non pas une, mais deux cautions, avec obligation qu'une de ces deux soit domiciliée en France. « Ainsi, chaque année, ce

In kozman pou la rout

« I diskite pa dsi la késtyonn bann gou épi bann koulè »

I paré sa dé in kozman Nietzsche la di an promyé. Kosa sa i vé dir ozis : sa i vé dir mon gou sé mon gou é bann koulè mi èm, mi èm pou vréman é sa i rogard pa pèrsonne. Lé difisil dir in n'afèr konmsa, mé lé vré nana demoun i aprésyé kékshoz : kisoï in éstati, kisoï in tablo, ki soi in morso la mizik suivan z'ot l'instin. Sa i plé amoin ! pou kosa ? Pars i plé amoin. Dakor mé l'armoni, sa i kont pa ? La difikilté téknik, sa i kont pa non pli ? In dékouvèrt sansa in l'invansyon sa i kont pou la po patate ? Donk si i aprésyé tout a l'intin lé vré, la poin pou diskité... Poitan, la pa sak toulmoun i di, toultan : in pé i di, nana lo bon gou épi lo mové gou sansa nana zoli épi nana vilin koulè. Alé ! Fé travaye z'ot koko é an atandan ni artrouv pli d'van sipétadyé !



Parmi les propositions présentées hier par Gélita Hoarau: l'obligation d'enregistrer toutes les offres d'emploi du secteur privé auprès de Pôle emploi.

sont donc des centaines de personnes, étudiants ou salariés, originaires des outre-mer du Pacifique, de l'Atlantique, de l'océan Indien qui se voient refuser l'accès à un logement pour des raisons inacceptables et discriminatoires ». L'Outre-mer subit une pénurie d'emplois et de formations. Gélita Hoarau demande donc à ne pas ajouter une difficulté supplémentaire.

Pour l'emploi des Réunionnais à La Réunion

Gélita Hoarau a ensuite plaidé la cause de l'emploi des Réunionnais à La Réunion. Cela passe par imposer que toute offre d'emploi du privé passe par Pôle emploi. Elle a aussi demandé la création d'un institut de formation administrative. L'intervention a également porté sur les recrutements dans la fonction publique. C'est l'application d'un moratoire dans la fonction publique afin de favoriser l'accès à l'emploi des Réunionnais dans ce secteur. La sénatrice a souligné que cela s'est déjà fait à La Réunion avec le CRIR (concours de recrutement des instituteurs remplaçants) qui avait pour but de répondre rapidement à des besoins en enseignants. À cet effet,

un concours spécifique à La Réunion a été organisé pendant plusieurs années, et les lauréats ont donné satisfaction. Gélita Hoarau a précisé qu'un tel moratoire est concevable dans le cadre de l'expérimentation.

Pour la création du congrès des élus

La sénatrice a ensuite soutenu un amendement demandant la création à La Réunion du congrès des élus régionaux et départementaux. Depuis le vote de la Loi d'orientation pour l'outre-mer, cette disposition s'applique en effet dans tous les départements d'outre-mer, sauf à La Réunion. Or, ce congrès délibère de toute évolution institutionnelle, de tout nouveau transfert de compétences ou de tout changement dans la répartition des compétences entre les collectivités. C'est un outil qui permet de proposer à la population de se prononcer sur l'évolution vers une seule assemblée par territoire. C'est ce qui a rendu possible ce changement institutionnel en Guyane et en Martinique. Gélita Hoarau demande donc que cette possibilité ne soit plus interdite à La Réunion. La Commission des Lois a tout

d'abord rappelé que cet amendement a été porté à de nombreuses reprises « par notre regretté collègue Paul Vergès ». Mais elle a ensuite donné un avis défavorable. Ericka Bareigts a également donné un avis défavorable.

Jacques Gillot, sénateur de la Guadeloupe, a ensuite pris la parole pour soutenir l'amendement de Gélita Hoarau. Il a souligné qu'un grand mouvement s'est levé pour demander une évolution des institutions. Or, les Réunionnais sont empêchés de participer à ce grand mouvement, ils ne peuvent pas réfléchir et faire des propositions institutionnelles concernant son avenir.

L'amendement a été rejeté.

Les débats se poursuivront cet après midi.

Tout au long de ces deux journées, Gélita Hoarau a fait donc entendre les préoccupations de la population réunionnaise à la tribune du Sénat. Ce dynamisme s'est heurté à une volonté de ne rien changer. Le dépassement du cadre actuel apparaît une nouvelle fois comme une nécessité. Cela renforce l'appel au rassemblement lancé par le Parti communiste réunionnais pour une nouvelle gouvernance afin de donner aux Réunionnais la responsabilité de gérer leurs affaires.

Pour vous ce bouquet pour la nouvelle année...

Pour tous ceux qui continuent à y croire, à se battre, qui s'accrochent, mais aussi pour tous ceux qui ont renoncé – et peut-être plus encore, parce que quelque chose en eux s'est brisé, a été accusé : faute d'argent sans doute, faute de temps peut-être, parce qu'il n'en avaient plus la force, ni l'endurance, par dégoût du malheur, cela se conçoit, de crainte d'en ressortir trop cabossé, que leur vie ne leur soit volée, arrachée, à tous ceux-là, auxquels il a manqué un élan, un soutien, un petit quelque chose, à tous ceux-là vont nos souhaits aussi, parce qu'il faut une force peu commune – voyez M. Rocher, l'ancien pilote, sans travail et ruiné, dans l'impossibilité de se payer un avocat, autorisé à titre exceptionnel (comme si la justice avait à être rendue « à titre exceptionnel ») de plaider sa cause devant la Chambre de révision de la cour de Cassation et qui, après 5 ans de lutte, se vit reconnu dans son statut de victime. Pour 1 David Rocher combien d'autres ayant abandonné au bout de 10 ans de lutte, et parfois plus ?

À tous, femmes et hommes, confrontés à l'hydre judiciaire, aux douteuses pratiques, aux effacements brutaux, aux ponctions financières, nous souhaitons en ce début d'année beaucoup de courage, et de ténacité : qu'ils gardent confiance en eux - si ce n'est dans l'institution. Et puis, n'oubliez pas, n'oubliez rien, tâchez d'être à la hauteur de vous-même, ne courbez pas l'échine, tâchez de conserver ce que les pouvoirs publics veulent vous voir privés, votre intégrité, gardez la tête haute, le verbe franc, ne renoncez pas à ce qui vous fait, malgré les attaques les plus basses, les surprises les plus abjectes. Archivez,

partagez sur les réseaux, ils sont taillés pour la lutte. L'idée de justice le mérite : il faut changer de cadran, de système, le refondre. S'ils s'empressent de tourner la page, nous, nous avons tout notre temps. Dévisser les boulons requiert de l'énergie et de la patience. Que les politiques (et pas seulement M. Jean Lassalle) veuillent bien saisir enfin la situation que vivent un trop grand nombre de concitoyens. Nous les appelons à une mise en place d'une vraie force de contrôle, indépendante de la justice, intègre, l'absolue absente du système actuel, visons à l'abolition du statut du bâtonnier, décoratif, ironique.

Dix mille cas de dysfonctionnement judiciaire sont recensés en France et par an. « Une injustice faite à l'un est une menace faite à tous » a déclaré Montesquieu.

Alors, pour vous, qui arpentez les longs chemins taillés d'embûches, vous mes amis les écœurés, ce bouquet d'apophtegmes que je vous envoie :

*« En France, quand on entre dans un tribunal, on recule de deux ou trois siècles » (Alexandre Herzen).

*« Là où commence le mystère finit la justice » (Edmund Burke).

*« Jean-Jacques Urvoas l'a dit : la justice n'est pas à l'agonie, elle est morte » (rapporté par Frédéric Siccard, avocat de Paris dans un entretien au « Point »).

*« Sept fois tu fermes les yeux, la huitième fois, tu condamnes aussitôt » (B. Brecht).

*De non vigilantibus non curat praetor : Le juge n'a cure des insouciantes, ni des naïfs : le juge est un crocodile somnolant à fleur d'eau. Il dévore tous ceux qui auraient la curiosité de s'y baigner.

*À chaque fois que je pense à la justice française me vient à l'esprit la figure d'Agnès Saal, emblématique : qui déclarait mener une gestion irréprochable, « rigoureuse », vantant devant ses équipes son « jansénisme », avant de vouloir découvrir et chasser « la taupe », pour in fine plaider coupable pour « détournement de fonds publics par personne chargée d'une mission de service public ». Et la page était tournée. On regardait ailleurs. Mais quoi ?

*Une société qui ne sait pas régler ses problèmes est une société corrompue.

*« L'enquête, telle que nous la pratiquons dans notre système français est une enquête orientée par des gens qui peuvent se tromper. Et une fois que l'orientation est donnée, il est possible, mais souvent hors de portée de ramener le dossier dans une autre direction. Et la vérité qui se dégage à la fin du procès est souvent une vérité qui a été décrétée dès l'origine » (Thierry Lévy, avocat).

*« Quand je vois votre carrière, votre carrière pathétique... » Rachida Dati, ancienne Garde des Sceaux à une journaliste. Emblématique du mépris de l'institution judiciaire envers le justiciable.

*La justice n'apprend pas, et oublie vite.

*« Ny marina toy ny tsiriry anaty harefo : tsy maty, fa malazo : Les justes sont comme l'herbe <<tsiriry>> au milieu des joncs : ils ne périssent pas, ils se fanent seulement » (malgache).

*« Qu'on me donne deux lignes de l'écriture d'un homme et je me charge de le faire pendre » (le conseiller d'État Laubardemont au procès d'Urbain Grandier, 1633).

In kozman pou la rout

« I diskite pa dsi la késtyonn bann gou épi bann koulèr »

I paré sa dé in kozman Nietzsche la di an promyé. Kosa sa i vé dir ozis : sa i vé dir mon gou sé mon gou é bann koulèr mi èm, mi èm pou vréman é sa i rogard pa pèrsonne. Lé difisil dir in n'afèr konmsa, mé lé vré nana demoun i aprésyé kékshoz : kisoï in éstati, kisoï in tablo, ki soi in morso la mizik suivan z'ot l'instin. Sa i plé amoin ! pou kosa ? Pars i plé amoin. Dakor mé l'armoni, sa i kont pa ? La difikilté téknik, sa i kont pa non pli ? In dékouvert sansa in l'invansyon sa i kont pou la po patate ? Donk si i aprésyé tout a l'intin lé vré, la poin pou diskité... Poitan, la pa sak toulmoun i di, toultan : in pé i di, nana lo bon gou épi lo mové gou sansa nana zoli épi nana vilin koulèr. Alé ! Fé travaye z'ot koko é an atandan ni artrouv pli d'van sipétadyé !

*« Dans des temps de tromperie généralisée, le seul fait de dire la vérité est un acte révolutionnaire » (Orwell).

*« Il est impossible de connaître l'âme, les sentiments et la pensée d'aucun homme, si on ne l'a pas vu à l'œuvre dans le pouvoir de l'application des lois » (Sophocle, Antigone).

*« On a plus l'impression d'un commerce dans cette institution que d'un souci de justice » (Annie Marciniak, Justice française, la Grande escroquerie).

*« Le ministère de la Paix s'occupe de la guerre, celui de la vérité, des mensonges, celui de l'Amour, de la torture, celui de l'Abondance, de la famine. Ces contradictions ne sont pas accidentelles, elles ne résultent pas non plus d'une hypocrisie ordinaire, elles sont des exercices délibérés de doublepensée » (George Orwell, 1984).

*« En France, on ne peut pas intervenir dans les affaires en cours. Puis, on ne peut pas revenir sur la chose jugée. La garantie des droits est ainsi rendue impossible » (Corinne Morel, Justice française, la Grande escroquerie).

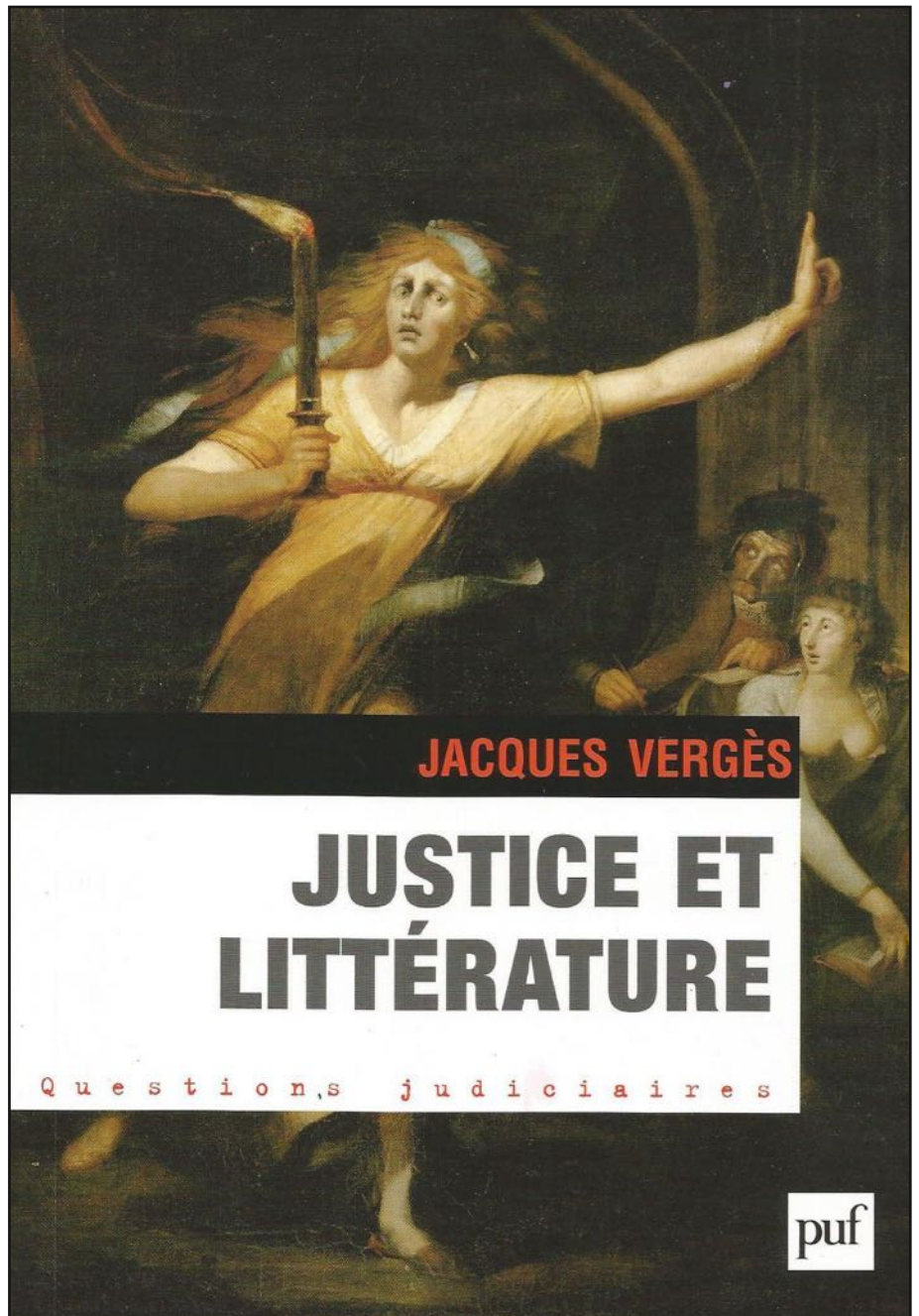
*« Pour toutes les victimes de l'institution judiciaire, les conséquences matérielles, affectives et morales sont dramatiques mais le pire est qu'elles sont allées en justice pour défendre leurs droits et qu'elle ont été dépossédées de leurs droits, qu'elles ont été salies par des décisions mensongères, qu'elles ont perdu la confiance dans les institutions de leur pays, quand ce n'est pas la confiance dans leur pays tout court » (Corinne Morel, Justice française, la Grande escroquerie).

*« À travers de telles expériences, les justiciables sont amenés à découvrir toute la face cachée du fonctionnement de la société, dont le citoyen lambda n'a pas conscience » (Annie Marciniak, Justice française la Grande escroquerie).

*« Dieu ou le juge, c'est pareil ! Sa parole et son écrit sont d'essence divine et gare à la sentence pécuniaire s'il y a une quelconque contradiction ou une quelconque récusation » (Christian Nogues, Justice française la Grande escroquerie).

*« J'ai déposé deux plaintes relative à ce dossier en 2011 et à quelques mois d'intervalles l'une de l'autre auprès du Procureur de Nice, comme par hasard, elle ne font l'objet d'aucune trace, alors que j'ai en ma possession les accusés de réception » (Marie-France Porte, Justice française la Grande escroquerie).

* « Le monde ne sera pas détruit par



Justice et littérature de Jacques Vergès, aux PUF.

ceux qui font le mal, mais par ceux qui les regardent sans rien faire » (Albert Einstein).

Il existe de vraies structures qui ne compensent pas mais qui peuvent aider. Internet est votre allié. Voici quelques adresses :

-L'Observatoire des Dysfonctionnements Judiciaires : www.observatoire-justice.fr,

-L'Association Nationale des Victimes des Erreurs et Dysfonctionnements Judiciaires. Domicilié 34, rue des Romains, 51 100 Reims (Angelo Mauti).

-L'Association France Justice de M. Sez nec.

-L'Association Droits et Liberté de M. Marini.

-L'Association Père Enfant Mère

pour la défense des droits et devoirs familiaux de M. Forney.

-L'Association des Indignés de la Justice, dirigée par Mme Saidi.

-L'Association Au Nom du Peuple présidée par Mme Morel.

-Sur La Réunion, l'Association Paire 2 Cœurs de M. Barsamian.

Pensez que vous n'êtes pas seul(e).

À vous, le souhait d'une année pleine de courage, de force et de hauteur. Quelques consignes de pratiques solidaires : Laissez des traces, ne restez pas seul(e), organisez-vous, constituez-vous en réseau, échangez.

Jean-Baptiste Kiya

Oté

Tourn sète foi out plime dann l'ankriyé olèrk déform konmsa la réalité

Matant Zélida la ékri Justin :

Mon shèr nové, mon spès salté, rouj-de-fon dovan l'éternité, moin lé anrajé antann parl la mizèr isi La Rényon pars la mizèr, sa in n'afèr moin la koni étan pti é étan jenn é kan i di aou la mizèr, la pa pou plézanté, sé la mizèr noir konm k'i diré. Mi sava pa ékri aou sa dann lo détaye pars moin lé sir défin out momon, avan èl la désote la vi, l'até fine parl aou de sa é dir sé in n'afèr, mé sibir sé in n'ot shoz. Alor, siouplé, si zot i vé parl la mizèr parl d'ot péi, mé lès anou in pé trankil avèk so soidizan mizèr ké noré isi dan La Rényon. Tok ! Pran sa pou toi !

Justin la fé pou répons :

Mon vyé matant k'i koz touzour la boush rouvèr. Sak ou i ékri, la pa ditou pou étone amoin vi ké ou i parl La Rényon dann tan la guèr trant-nèf-karant-sink. Mi rapèl bien lo tan mon défin momon téi anparl anou d'sa : avèk son doulèr d'avant té i trète avèk tizane lo salé, avèk lo brui k'in vat vid i fé, épi la fors ké ou na poin mèm pou port in pti gonbmo dolo. Sa lé bien vré sak ou i di : mèm ké l'avé solman dé san mil pèrsone isi La Rényon nou lété pa paré pou siport lo boykotaz nout péi épi tout lo privasyon nou la siporté.

Tousa té vré mé ou i poz pa in vré késtyon : pou kosa nout privasyon la dir ziska bann z'ané soisant ? Pou kosa, par la fote kisa, la loi 1946 gouvèrnman la pa aplik ali promyé zanvyé 1947 konm té ki doi fé. Moin lé sir, si l'avé fé sak la loi téi komann de fèr, nana tout in zénérasyon nora pa sibi la mizèr konmsa . Mi pé rapèl aou Dr Raymond Vergès, plizyèr foi la dispite apré lo gouvèrnman épi lo minis Marius Mouté pars téi aplik pa la loi 19 mars 1946 konm téi falé pou nout péi.

Nou v'arète la pou zordi, mé nou va rapran lo sobatkoz pars sa lé tro inportan, mé si posib, matant tourn sète foi out plime dann l'ankriyé avan ou di in n'afèr k'i déform konmsa la vérité. Sa sé in tan ou la koni é i pé pa éskiz aou pou trik konmsa in réalité ké ou pé pa gnoré. Tok ! Pran sa pou ou !

Justin